

THIAVILLE/Meurthe, le 26 Mars 1973

E N T R E - N O U S

LES ACTIVITES MUNICIPALES. - Compte-rendu sommaire des séances ci-après : 12 Janvier - 13 Février et 9 Mars 1973.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL :

- DECIDE la vente en bloc et sur pied aux adjudications de 1973 des bois et futaies des parcelles 23 et 33, et demande la délivrance en bloc et sur pied de la parcelle 22 (Affouages 1974);

- FIXE une redevance de 2 francs par mètre cube de grumes, qui sera imposée à compter du 1er Janvier 1973 aux exploitants et propriétaires forestiers utilisant les chemins ruraux entretenus à l'état de viabilité pour la sortie de leur bois.

Cette redevance sera recouvrée par le Receveur Municipal;

- REFUSE le projet préfectoral de regroupement des Communes avec MERVILLER - VACQUEVILLE - VENEY -- BERTRICHAMPS et LACHAPELLE et maintient l'offre première, c'est à dire: Association avec la commune de LACHAPELLE si celle-ci le désire;

- AUTORISE le Maire à signer avec le Maire de LACHAPELLE une Convention concernant le ramassage des ordures ménagères;

- ENVISAGE la réalisation de la 2ème tranche du lotissement et, dans ce but, DECIDE l'achat des terrains nécessaires appartenant à Messieurs MICHEL Paul, PIERRAT Robert et COLIN Jean;

- VOTE les quatre budgets présentés:

Dépenses ordinaires : 109 271,00 F

Recettes ordinaires : 116 533,97 F, d'où un excédent ordinaire de clôture de : 7 262,97 F.

Dépenses extraordinaires : 47 631,00 F

Recettes extraordinaires : 48 050,00 F, d'où un excédent extraordinaire de clôture de : 419,00 F.

Budget B.A.S.: équilibré à 1 033,00 F

Caisse des Ecoles: équilibré à 288,00 F

Budget Eau: Recettes : 11 600,00 F

Dépenses : 11 496,66 F

Budget Assainissement: 11 616,33 F en dépenses et 1 825,00 F en recettes.

La taxe d'Assainissement n'est pas modifiée, par contre le prix du mètre cube d'eau est porté à 0,60 F pour couvrir l'emprunt occasionné par les travaux de la nouvelle source.

- LE CONSEIL VOTE également l'indemnité de gestion du Receveur Municipal, soit 110,00 F;

- S'OPPOSE à la fermeture de la 3ème classe de l'école à la rentrée;

- ACCEPTE la participation de la commune pour l'étude du plan d'occupation des Sols, pour un montant de 2 000,00 F, soit 15 % du coût total;

- ACCEPTE également le concours permanent de l'O.N.F. comme régisseur des travaux forestiers;

- ORDONNE l'ouverture des crédits dépassés de l'exercice 1972;

- DECIDE le renouvellement du bail de la chasse en forêt communale et nomme Messieurs DIVOUX et GEORGE pour assister le Maire dans cette opération.

.../...

VILLAGES FLEURIS.- La candidature de la commune au concours des villages fleuris vient d'être renouvelée pour 1973. Nous comptons sur tous pour maintenir et améliorer si possible le bon renom de notre village, agréable et accueillant, aux dires des visiteurs, ce qui est notre fierté à tous.

L'ancienne formule de répartition des prix sera reprise cette année, c'est à dire: pas de hors-concours.

Que les meilleurs gagnent et soient récompensés!

TOURNEE DU PERCEPTEUR.- Monsieur le Percepteur de BACCARAT sera à la Mairie le lundi 9 Avril 1973 de 9 h à 10 h pour les opérations habituelles (encaissement des contributions, paiement des pensions, etc..)

TERRAINS A VENDRE.- On nous suggère de demander aux propriétaires ayant des terrains à vendre de bien vouloir nous le faire savoir afin de renseigner utilement et rapidement des acquéreurs éventuels qui nous sollicitent fréquemment.

PANNEAU D'AFFICHAGE.- Un nouveau tableau d'affichage vient d'être posé dans le couloir de la Mairie. Nul doute qu'il sera apprécié par tous ceux qui aiment, avec juste raison, se tenir au courant des affaires publiques.

EAU.- Vous pouvez en boire; c'est le résultat des analyses des prélèvements aux deux sources (eau conforme aux normes de potabilité).

PURGE DES CONDUITES D'EAU.- Afin de débarrasser les conduites des amas de rouille et de sable qui ont pu se produire, toutes les vidanges seront ouvertes Dimanche 1er Avril prochain entre 7 et 8 heures du matin. Il est recommandé aux usagers de protéger leurs appareils ménagers.

SUBVENTION EAU.- Une bonne nouvelle vient de nous parvenir: par Arrêté préfectoral en date du 28 Février 1973, une subvention en capital d'un montant de 61 200 francs au titre du programme départemental d'alimentation en eau potable 1973 vient d'être allouée à la commune.

Cette décision de financement correspond à une inscription de 153 000 F sur laquelle a été appliqué un taux de subvention de 40 %.

Cette inscription va donc nous permettre de contracter un emprunt à long terme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de rembourser l'emprunt-relais du Crédit Agricole et de terminer les travaux d'adduction en construisant un 3ème réservoir de 120 m³, ce qui assurera une plus grande souplesse dans la distribution et une sécurité accrue en cas d'incendie.

MARIAGES.- Quatre jeunes gens de THIAVILLE/Meurthe viennent de convoier en justes noces depuis le début de cette année:

- Le 27 Janvier à 15 heures, Monique COLLE unissait sa destinée à Monsieur MANGEL Michel de BAN de LAVELINE;

- Le même jour à 16 heures, c'est le tour de Marie-Claude BENOIT qui prend pour époux Gilbert FANOI de CRECEY sur TILLE (Côte d'or), devant le second Adjoint au Maire de THIAVILLE/M, Officier d'Etat-Civil par délégation.

- Le 10 Février, Daniel COLIN et MARTIN Marie-Paule, de BULF (Vosges), prononçaient le "OUI" traditionnel devant le Maire de THIAVILLE/M.

- Et le 3 Mars dernier, Patrick PETTOVEL et HERVIEUX Marie-Christine se sont unis par les liens du mariage à la Mairie de RAON-L'ETAPE.

Nos meilleurs voeux aux jeunes époux.

.../...

DISTINCTIONS. - La médaille de la Famille Française est décernée aux mères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

Médaille de bronze:

- Madame MICHEL, née HEPPE Christiane : 7 enfants
- Madame YOCOM, née CATRIN Micheline : 7 enfants.

Félicitations.

NOUVEAUX HABITANTS. - Monsieur et Madame CHENAL Albert et leurs trois enfants, Eric, Didier et Dominique, sont habitants de notre commune depuis le 13 Janvier dernier.

Nous les assurons de notre cordiale bienvenue.

PRODUIT DES QUETES. -

- NOEL des Enfants sans Joie: 132,00 F
- Contre le cancer: 72,00 F
- Mariage MANGEL - COLIN: A.F. THIAVILLE : 34,88 F
Anciens P.G. BACCARAT : 34,87 F
Ecole BAN de LAVELINE : 77,50 F
- Mariage FANOI - BENOIT: F.R. THIAVILLE : 100,15 F
A.F. THIAVILLE : 100,15 F
- Mariage COLIN - MARTIN: F.R. THIAVILLE : 38,75 F
Groupe des Jeunes de BULT: 38,75 F
- Mariage PETTOVEL - HERVIEUX: 43,00 F pour les Sapeurs-Pompiers de THIAVILLE/M.
- Journée Nationale des Paralysés et infirmes civils: 50,00 F.

Merci aux généreux donateurs.

A. B.

THIAVILLE/Meurthe, le 28 Mars 1973

THIAVILLE sur Meurthe - LACHAPELLE - INFORMATION

Le Comité de l'Association Familiale, le 30 Mars 1973, fera le bilan des activités 1972 et établira les prévisions pour cette année. Brièvement, nous vous faisons part des principales réalisations passées et à venir.

- LA RUCHE ENFANTINE organisée en Juillet s'est déroulée à la satisfaction de tous, aussi, pour cette année, nous avons décidé de la reconduire du 02 au 27 Juillet prochain.

- Le jour de la Fête des Mères, nous aurons le plaisir de récompenser deux mamans méritantes auxquelles sera remise la Médaille de bronze de la Famille Française.

- En collaboration avec les Municipalités et le Foyer Rural, l'Association a participé aux différentes oeuvres sociales dont la fête de fin d'année, le bal des Rois, etc...

BILAN FINANCIER

Malgré nos moyens limités, nous avons financé la RUCHE pour un montant de 2 000 Francs. Notre participation aux oeuvres sociales et en particulier l'Arbre de Noël des enfants, représentent une somme de 1 000 Francs.

Dans les jours qui viennent, et comme l'an passé, des membres du Comité vous proposeront nos cartes 1973.

Ces dernières vous seront vendues au même prix qu'en 1971 et 1972.

Pour nous permettre de poursuivre nos activités, de les intensifier, pour nous permettre éventuellement d'en créer d'autres, votre soutien nous est indispensable.

C'est pourquoi nous vous remercions d'avance de l'accueil chaleureux que vous réserverez aux membres du Comité.

D'avance, MERCI.

M . J .